



HAL
open science

L'Évangile du Roi. Joinville, témoin et auteur de la "Vie de saint Louis"

Christopher Lucken

► **To cite this version:**

Christopher Lucken. L'Évangile du Roi. Joinville, témoin et auteur de la "Vie de saint Louis". *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2001, 2, pp.445-467. hal-04135387

HAL Id: hal-04135387

<https://hal.science/hal-04135387>

Submitted on 30 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'évangile du roi joinville, témoin et auteur de la vie de Saint Louis

Christopher Lucken

DANS **ANNALES. HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES** 2001/2 (56^E ANNÉE), PAGES 445 À 467
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'EHESS**

ISSN 0395-2649

ISBN 9782713213892

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-Annales-2001-2-page-445.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'EHESS.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA ROYAUTE FRANÇAISE. MISES EN SCÈNE DU DISCOURS POLITIQUE

L'ÉVANGILE DU ROI

Joinville, témoin et auteur de la *Vie de Saint Louis*

Christopher LUCKEN

«Saint Louis a-t-il existé ? » Telle est la question que pose Jacques Le Goff au cœur de son remarquable *Saint Louis*, constatant que les auteurs qui ont conservé la mémoire du roi et sur lesquels il s'est lui-même appuyé pour rédiger la biographie qui forme la première partie de son ouvrage, «pour l'écrire, tout en l'écrivant, l'ont construite, produite¹». «Saint Louis » n'est là qu'un tissu de «lieux communs », un roi «modèle » réduit à sa «sainteté », composé à partir de textes antérieurs ; non pas un être réel mais le résultat d'une entreprise hagiographique en quête d'une figure qui puisse incarner l'idéal monarchique qui hante la chrétienté².

Cette question, qui sert de titre et de conclusion au chapitre VIII sur lequel débouche l'examen des sources qui a fait l'objet des chapitres précédents³, trouve sa réponse au suivant, qui s'intitule : «Le "vrai" Louis IX de Joinville ». «Vrai » est certes entre guillemets. Joinville est trop présent pour que l'histoire qu'il raconte ne soit pas influencée par le point de vue de son auteur⁴. Lui aussi, reconnaît Jacques Le Goff, «construit donc un écran entre le roi et ce que nous savons de lui ». «Il reste, poursuit-il, que le texte nous introduit au cœur d'une relation authentique, il nous fait rencontrer un "vrai" Saint Louis que Joinville a connu, et non celui d'un modèle idéal transmis par la culture. Même déformés ou enjolivés, les *détails concrets* dont se nourrit la mémoire amoureuse du sénéchal sont

1. Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 313. Cette question, qui sert de sous-titre à la deuxième partie de cet ouvrage, était déjà le titre d'un article antérieur : «Saint Louis a-t-il existé ? », *L'Histoire*, 40, 1981, pp. 90-99.

2. J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 461. Cf. Jacques KRYNEN, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993.

3. J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 472.

4. Présent pas seulement comme personnage aux côtés de Saint Louis : Michel Zink en fait un des principaux représentants de la subjectivité qui s'affirmerait au cours du XIII^e siècle : *La subjectivité littéraire*, Paris, PUF, 1985, pp. 219-239.

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

des *détails* “vrais”⁵. » La *Vie de Saint Louis*, comme l’intitule l’édition de Jacques Monfrin⁶, serait plutôt une *Histoire de Saint Louis*, selon le titre que proposait jadis Natalis de Wailly et que préfère Jacques Le Goff, car cette œuvre marquerait une rupture avec la tradition médiévale des *Vies* de saints. Au regard des textes qui présentent une image irréaliste et magnifiée de Louis IX et qui lui sont tous antérieurs, le livre de Joinville, comme enfin libéré du discours de propagande exigé par la constitution du dossier nécessaire à la canonisation du roi, « modifie fondamentalement nos possibilités d’approche de la “vraie” personnalité de Saint Louis⁷ ». Il permet ainsi à Jacques Le Goff de « recomposer », dans une troisième partie, « les éléments d’un Saint Louis à la fois exemplaire et unique », de « rendre compte », après avoir confronté la figure qui se dégage des documents médiévaux au modèle qui l’informe, « du Saint Louis qui a existé⁸ ». Le récit de Joinville occupe donc une fonction stratégique essentielle dans l’entreprise biographique de Jacques Le Goff. Mais peut-il vraiment jouer le rôle que celui-ci lui attribue ?

Joinville a-t-il écrit des Mémoires ?

Dans une étude publiée il y a plus d’un siècle et qui fit longtemps autorité, Gaston Paris, devant la présence envahissante de Joinville dans le cours de son récit et embarrassé par une structure qui lui paraissait incohérente, soutenait que son livre comprenait en fait « deux œuvres distinctes [...], les Mémoires de Joinville sur la croisade de 1248 et ses souvenirs sur Louis IX⁹ ». Le tout aurait été réuni à la demande de Jeanne de Champagne, épouse de Philippe le Bel et mère du futur Louis X à qui le livre fut finalement dédié ; mais sa partie centrale, relative à la croisade et qui occupe les deux tiers de l’œuvre, aurait été écrite bien avant, peu après 1272, soit deux ans après la mort du roi, survenue le 25 août 1270¹⁰. On ne suit plus guère, aujourd’hui, un tel point de vue. Après Joseph Bédier et surtout Alfred Foulet, Jacques Monfrin peut ainsi affirmer que l’ensemble de ce texte, « sous la forme que nous connaissons, constitue un tout, écrit d’un seul jet », dont la rédaction s’étalerait entre le moment où en aurait été effectuée la commande par Jeanne de Champagne, morte en 1305, et 1309¹¹.

5. J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 481 (c’est nous qui soulignons).

6. JEAN DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, Jacques MONFRIN (éd.), Paris, Classiques Garnier, 1995.

7. J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 473.

8. *Ibid.*, p. 525.

9. Gaston PARIS, « La composition du livre de Joinville sur Saint Louis », *Romania*, 23, 1894, pp. 508-524, ici p. 510.

10. *Ibid.*, p. 512.

11. Voir « Introduction à Joinville », in JEAN DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, Jacques MONFRIN (éd.), *op. cit.*, p. LXXVI *sqq.* ; cf. Joseph BÉDIER, « Jean de Joinville », in J. BÉDIER et P. HASARD (éds), *Littérature française*, Paris, [1923] 1948, p. 112, et Alfred FOULET, « When did Joinville write his *Vie de Saint Louis* », *The Romanic Review*, XXXII, 1941, pp. 233-243.

Cette question a cependant un enjeu qui va bien au-delà de la date et même de la composition de l'œuvre de Joinville. En détachant la partie relative aux croisades pour en anticiper la date de rédaction, il s'agissait en effet, pour Gaston Paris, d'en faire « de véritables mémoires », constitués « des souvenirs personnels que le sénéchal aurait rassemblés ». Il le souligne explicitement : « Il était important de montrer que le récit de la croisade, dans le livre de Joinville, n'a pas été écrit pour faire partie d'une vie de Saint Louis, et qu'il a tout le caractère de mémoires personnels¹². » Il ne s'agirait donc point d'une œuvre de commande susceptible d'être influencée par l'attente de son destinataire. « Les Mémoires de Joinville, comme le reste du *Livre de Saint Louis*, ont été [...] dictés par Joinville uniquement d'après ses souvenirs, et on ne peut qu'admirer en général la précision avec laquelle ces souvenirs s'étaient gravés dans son esprit et ont trouvé leur expression dans son œuvre ». L'écrit serait ici la reproduction fidèle d'une inscription mémorielle qui en garantit la *vérité*. Et s'il arrive que Joinville se trompe sur tel ou tel fait, cela « n'entame en rien la confiance qu'on doit en général à la fidélité de ses souvenirs ». Conséquence, et c'est ici la conclusion de l'article de Paris et son véritable enjeu : « C'est un monument *historique* de la plus haute valeur, une *source* à laquelle on peut puiser en toute sécurité¹³. »

Le « bon sénéchal », comme on se plaît à le désigner non sans quelque condescendance, trop respectueux de son sujet, ou de son roi, pour avoir osé ajouter quoi que ce soit de son propre cru aux événements qu'il a vécus ou auxquels il a assisté, apparaît la plupart du temps, aux yeux des historiens comme des critiques littéraires, sous les traits d'un « mémorialiste ». Il n'aurait eu d'autre objectif que de transcrire en témoin attentif ses propres souvenirs, sans y imprimer aucun projet, hagiographique ou autre, comme ont pu le faire les clercs qui ont fondu la vie de Saint Louis dans un moule conforme à leur conception. Jacques Le Goff reprend même l'hypothèse de Paris en suggérant qu'« il est [...] possible [...] que Joinville ait plus tôt (peut-être dès après la mort du roi, dont le souvenir était devenu le centre de son être et de sa vie) rédigé des Mémoires ». Tout au moins, poursuit Jacques Le Goff, afin de relier le plus étroitement possible la date de rédaction du livre de Joinville à celle des événements vécus, son témoignage, lors du procès de canonisation, pouvait-il servir de « jalons pour la *Vie* ». Et puis, « la vivacité même de cette mémoire du roi en lui a dû maintenir vivants ses souvenirs » ; c'est donc « un témoin exceptionnel » et « crédible »¹⁴. D'ailleurs, si Joinville répond à une commande, il « n'écrit pas pour les autres, n'écrit pas pour la reine défunte ou pour son fils. Il écrit pour lui-même¹⁵ ». Et si, à propos du songe sur lequel s'achève la *Vie de Saint Louis*, à la suite duquel Joinville aurait fait « représenter » le roi « par une statue sur son autel ou auprès de lui », Jacques Le Goff constate que « le

12. G. PARIS, « La composition du livre de Joinville... », art. cit., pp. 509 et 512.

13. *Ibid.*, pp. 523-524 (c'est nous qui soulignons).

14. J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, pp. 473 et 476.

15. *Ibid.*, p. 481.

témoignage de Joinville s'achève en monument imaginaire¹⁶ », cela ne l'empêche pas d'affirmer à propos d'une scène où ce dernier décrit la position corporelle du roi à un moment singulier, en marquant toutefois une légère hésitation, que « l'historien a le sentiment rare et sans doute trompeur [...], mais auquel, finalement, quand il a exercé tout son métier critique, il en est réduit à se fier pour juger de l'authenticité d'un témoignage, d'être en face du "vrai" Saint Louis¹⁷ ». Quant à la critique littéraire, elle cède devant l'historien. Ainsi, selon Paul Zumthor, « les *Mémoires* de Joinville sur Saint Louis » n'ont rien « d'un récit composé » : avec elles, nous serions « à la limite du fait littéraire¹⁸ ».

Certes, Joinville soutient que la vie de Saint Louis qu'il écrit correspond à « ce que je vi et oÿ par l'espace de .VI. ans que je fu en sa compagnie ou pelerinage d'outre mer, et puis que nous revenimes¹⁹ ». Il se conforme en cela à une conception antique, reprise par Isidore de Séville, selon laquelle l'histoire repose sur la vue, alors que l'ouïe favorise la fabulation²⁰. Joinville insiste régulièrement sur le fait qu'il a vu les événements qu'il narre et entendu lui-même les paroles qu'il cite. Et lorsque ce n'est pas le cas, il prend bien soin de mentionner le nom du personnage dont il rapporte le témoignage. Aussi peut-il conclure, dans une clause rédigée sur un mode qui apparente son texte à un document légal authentique²¹, en demandant que « cil qui orront ce livre croient fermement en ce que le livre dit, que j'ai vraiment veus et oÿes ». Toutefois, « les autres choses qui sont escriptes ne vous tesmoigne que soient vrayes par ce que je ne les ay veues ne oÿ » (§ 768). Son livre se donne ainsi comme un témoignage déposé sous serment devant une instance judiciaire : à l'image de celui qu'il avait rendu, en 1282, en vue du procès de canonisation du roi²². Joinville le laisse d'ailleurs entendre lorsqu'il rapporte le prêche effectué à Saint-Denis par Jean de Sermois lors de l'élévation du corps du roi. Parmi les « granz fez » rappelés à cette occasion et vraisemblablement tirés du dossier établi en vue de sa canonisation, il y avait, dit Joinville, l'un de ceux « que je leur avoie

16. *Ibid.*, p. 498.

17. *Ibid.*, pp. 16 et 485.

18. Paul ZUMTHOR, *Essai de poétique médiévale*, Paris, Le Seuil, 1972, pp. 25 et 173.

19. JEAN DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, *op. cit.*, § 19, J. MONFRIN (éd.) (je me contenterai dorénavant de renvoyer aux paragraphes au moyen desquels on a pris l'habitude de diviser le texte de Joinville).

20. Voir Aleksander CIZEK, « L'*historia* comme témoignage oculaire. Quelques implications et conséquences de la définition de l'historiographie chez Isidore de Séville », in D. BUSCHINGER (éd.), *Histoire et littérature au Moyen Âge*, Göppingen, Kümmerle Verlag, 1991, pp. 69-84. Et Christopher LUCKEN, « L'œil dans l'oreille. L'histoire ou le monstre de la fable », in L. ADERT et E. EIGENMANN (éds), *L'histoire dans la littérature*, Genève, Droz, 2000, pp. 37-57.

21. Comme l'a montré J. MONFRIN dans son « Introduction à Joinville », *op. cit.*, pp. LXXV-LXXVI. Voir également, sur la fonction testimoniale mise en scène par Joinville, Michèle PERRET, « ... A la fin de sa vie ne fuz je mie », *Revue des sciences humaines*, 183, 1981, pp. 17-37.

22. Cf. Louis CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de Saint Louis (1272-1297). Essai de reconstitution*, Rome, École française de Rome, « Collection de l'École française de Rome, 195 », 1994, pp. 95-107.

tesmoingnez par mon serement et que j'avoie veus » (§ 763). Ce fait, il l'avait en effet rapporté lorsqu'il avait été interrogé par les autorités ecclésiastiques chargées d'établir la preuve de la sainteté du roi²³. Après l'avoir raconté — « comme il est ci devant escript » — Jean de Sermois ajouta ceci : « Ne cuidés pas que je vous mente, que je vois tel home ci qui ceste chose m'a tesmoingné par son serement » (§ 764). L'homme que désigne le prédicateur est notre auteur. À travers cette scène emblématique, où le discours hagiographique se noue aux exigences du témoignage historique, Joinville désigne la fonction qu'il occupe dans son propre texte. En disant constamment « je », alors que son objet est le roi, en racontant les événements qu'il a vécus en son absence, il ne cesse en quelque sorte de rappeler à l'attention du lecteur son rôle de témoin oculaire et de garantir ainsi la véracité de son récit.

Mais Joinville est-il pour autant le « mémorialiste » qu'on a fait de lui, ce témoin fidèle du « vrai Saint Louis », cet historien « objectif » dont on célèbre ainsi la (re)naissance après des siècles de fabulation, qui n'aurait eu d'autre intention que de suivre le fil des événements tels qu'ils se sont déroulés, nous offrant de les voir en parfaite transparence ? Ou, comme le suggère la scène ci-dessus, n'y aurait-il pas, dans ce livre également, quelque visée, « hagiographique » ou autre, et une « composition » qui le rende au « fait littéraire » ? Alfred Foulet soutenait notamment que « la *Vie de Saint Louis* n'est pas seulement un livre d'histoire, c'est aussi l'œuvre d'un moraliste » ; il ajoutait simplement qu'à la différence de ses prédécesseurs, Joinville « nous présente une morale vivante, incarnée²⁴ ». Celui-ci n'affirme-t-il pas en effet, à plusieurs reprises, faire œuvre d'édification ? S'il raconte dans la première partie de son ouvrage ce qu'il a vu et entendu des « bons enseignemens » et des « saintes paroles » du roi, c'est, dit-il, « pour edefier ceulz qui les orront » (§ 19 ; voir aussi le § 68). Ce qui ne signifie pas pour autant, comme le pensait Paris, que seule cette première partie est concernée par une telle visée, l'autre restant l'œuvre d'un « mémorialiste ». Lorsque, « en nom de Dieu le tout puissant », Joinville fit « escrire la vie nostre saint roy Looÿs » pour y recueillir ce qu'il avait vécu en sa compagnie pendant son « pelerinage d'outre mer » (§ 19), il ne manqua pas pour autant de l'inscrire dans un projet qui va bien au-delà d'une simple remémoration. J'en préciserai plus loin la nature.

Rédigé à la demande de Jeanne de Champagne, le « livre des saintes paroles et des bons faiz nostre Saint Looÿs » (§ 2) fut adressé à son fils, le futur roi de France, afin qu'il y trouve un autre modèle que celui de son propre père, le « roy qui ore est », dont Joinville met en cause à plusieurs reprises le gouvernement (§§ 25, 37, 42 et 687) : « Pour ce que vous et

23. Guillaume de Saint-Pathus le mentionne d'ailleurs dans sa *Vie de Saint Louis* en se référant à Joinville (Henri-François DELABORDE (éd.), Paris, Picard, 1899, pp. 127-128).

24. Alfred FOULET, « Notes sur la *Vie de Saint Louis* de Joinville », *Romania*, 58, 1932, pp. 551-564, voir les pp. 551 et 553. Sur cette question, outre cet article, voir Marcus K. BILLSON, « Joinville's *Histoire de Saint Louis* : Hagiography, History and Memoir », *The American Benedictine Review*, 31, 1980, pp. 418-442.

vostre frere et les autres qui l'orront y puissent prendre bon exemple, et les exemples mettre a oeuvre » (§ 18). Plutôt que de fonctionner comme une formule rhétorique destinée à en légitimer l'écriture et à obtenir *a posteriori* la reconnaissance du pouvoir royal, cette dédicace situe parfaitement la perspective dans laquelle ce livre a été composé. Joinville se conforme en cela à l'utilisation qu'effectuait Saint Louis lui-même de l'histoire, lorsqu'il rappelait à ses enfants « les fez des bons roys et des bons empereurs, et leur disoit que a tiex gens devoient il prendre bon exemple » (§ 689). On connaît d'ailleurs l'importance accordée à l'histoire par Saint Louis, qui commanda à Vincent de Beauvais († 1264) son *Speculum historiale* et confia à Primat la rédaction française des *Grandes Chroniques de France*²⁵.

La *Vie de Saint Louis* apparaît comme un véritable *Miroir des Princes*²⁶. Toutefois, plutôt que de rassembler des exemples épars tirés de différents personnages afin de dégager l'image idéale et atemporelle de la figure royale, le récit est consacré à un représentant unique réunissant en lui toutes les vertus de sa fonction. Mais ce roi est également un saint. Et cette œuvre s'apparente en même temps à un Évangile : celui d'un souverain exemplaire dont l'attente séculaire se voyait récompensée dès lors qu'il s'était enfin incarné dans l'histoire, rédigé par celui qui, comme les apôtres pour le Christ, avait été le témoin de sa vie. C'est ce que suggère Joinville lorsqu'il demande à son lecteur de « croire » ce qu'il rapporte avoir « vu », puisque ce dernier ne le connaîtra jamais que par « oïr dire ». Saint Louis ne lui avait-il pas dit qu'il fallait « croire fermement touz les articles de la foy, les quieux les apostres nous tesmoignent, aussi comme vous oez chanter au dymanche en la CREDO » (§ 45) ? Ce que « répète » Joinville, lorsqu'il écrit dans son *Credo* que nous devons « croire plus fermement que nule autre chose terriene les poinz et les articles liquel nous sont tesmongné et enseignié de la bouche del tout poissant par touz les sainz dou viel testament et dou novel²⁷ ». En revendiquant la position de témoin oculaire, Joinville n'implique donc aucune rupture avec une perspective hagiographique. Il utilise au contraire les procédés de l'historiographie à l'appui de sa « vie nostre saint roy Looÿs ». Mais, comme le soulignent aussi bien ce texte que le *Credo*, le lecteur, lui, ne peut être « certains mez que par oïr dire ». Le témoignage de l'auteur, il ne peut que le croire. Aucun regard, autre

25. Cf. J. LE GOFF, *Saint Louis*, op. cit., pp. 347-349, 566-570 et 587-592. Primat justifie l'intérêt de son entreprise avec les mêmes arguments que ceux exprimés ici par Saint Louis (voir le prologue des *Grandes Chroniques de France*, Jules VIARD, Paris, Champion, t. I, 1920, p. 2).

26. Comme le souligne Karl D. UTTI « Nouvelle et structure hagiographique : le récit historiographique nouveau de Jean de Joinville », in E. RUHE et R. BEHRENS (éds), *Mittelalterbilder aus Neuer Perspektive*, München, Wilhelm Fink Verlag, 1985, p. 381.

27. Lionel J. FRIEDMAN (éd.), *Text and Iconography for Joinville's « Credo »*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958, p. 29. La comparaison entre la *Vie de Saint Louis* et les Évangiles, suggérée par Joinville, se rencontre ailleurs dans la critique, notamment chez Armand STRUBEL, « Joinville, historien de la croisade ? », in Y. BELLENGER et D. QUÉRUEL (éds), *Les Champenois et la croisade*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1989, p. 149.

que celui de Joinville, ne permet de garantir la vérité ou l'existence de « Saint Louis », pas davantage qu'on ne saurait voir Dieu. Mais comment croire ce que nous dit Joinville ?

De l'eau jusqu'aux aisselles : le débarquement de Saint Louis à Damiette

Dans un article important sur « Joinville et la prise de Damiette », Jacques Monfrin a réuni plusieurs documents relatifs à ce premier épisode de la croisade, qui permettent de mesurer la manière dont le texte de Joinville retranscrit ou exprime le témoignage oculaire de son auteur²⁸. Il ne me paraît pas inutile d'y revenir pour prolonger les interrogations suscitées par leur confrontation. Je me limiterai pour cela au débarquement du roi, qui eut lieu le 5 juin 1249.

Après avoir décrit les préparatifs ordonnés par le roi (§§ 150-151), Joinville raconte son propre débarquement, qui semble être le premier (§§ 152-157). Aborde ensuite, « A nostre main senestre », le comte de Jaffa (§§ 158-160). Puis, « A nostre main destre, bien le tret a une grant arbales-tree, ariva la galie ou l'enseigne saint Denis estoit » (§ 161) :

Quant le roy oÿ dire que l'enseigne saint Denis estoit a terre, il en ala grant pas parmi son vessel, ne onques pour le legat qui estoit avec li ne le vout lessier, et sailli en la mer, dont il fu en yaue jusques aus esseles, et ala l'escu au col et le heaume en la teste et le glaive en la main jusques a sa gent, qui estoient sur la rive de la mer. Quant il vint a terre et il choisi les Sarrazins, il demanda quele gent s'estoient, et en li dit que c'estoient Sarrazins. Et il mist le glaive desous s'esselle et l'escu devant li, et eust couru sus aus Sarrazins se ses preudeshommes qui estoient avec li li eussent souffert. (§ 162)

La prise de Damiette a fait l'objet d'une série de lettres rédigées peu après l'événement. Celle de Jean Sarrasin, écrite en français et datée du 23 juin, raconte le débarquement de Saint Louis de manière sensiblement différente :

Li rois entra en une coche de Normandie, et nous et nostre compaignon avec lui et li legas aussi, si que il tenoit la vraie crois et seignoit les gens armees qui estoient entré les menuz vaissiaus por aler prendre terre. Li roys fist entrer en la barge de cantier monseigneur Jehan de Biaumont, Maihieu de Marli et Gofroi de Sargines, et fist metre le confanon monseigneur saint Denis avec euls. Cele barge aloit devant et tout li autre vaisseau alerent après et suirent le confanon. La coche ou li roys estoit, et li legas delez lui, qui tenoit la sainte vraie crois, et nous, estions touzjours alans derrieres. Quant nous aprochames de la rive a une arbalestree, mout grant plenté de Turs a pié et a cheval et bien armé, qui estoient devant nous sus la rive, trais-

28. Jacques MONFRIN, « Joinville et la prise de Damiette (1249) », *Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*, 1976, pp. 268-285.

sent a nous mout espesement, et nous a euls. Et quant nous aprochastes de terre, bien .II.M. Turs, qui la estoient a cheval, se ferirent en la mer bien avant encontre nos gens, et assez de ceulz a pié. Quant nos gens qui estoient bien armé es vaissiaus, meismement li chevalier, virent ce, n'entendirent pas a suir le gonfanon monseigneur saint Denis, ainz alerent en la mer a pié tout armé, li uns jusques as aisseles, li autres jusques as mameles, li uns plus en parfont et li autre mains, selonc ce que la mers estoit plus parfonde en un lieu que en un autre. Assez y ot de nos gens qui traissent leur chevaus par grant peril, par grans travaux et par granz prouesses hors des vaissiaus ou il estoient. Adonques s'esforcierent nostre arbalestrier et traissent si durement et si espesement que c'estoit merveilles a veoir. Lors vinrent nos gens a terre et la gaaignierent. Quant li Turc virent ce, si se ralierent ensamble et parlerent en leur langage, et vindrent sus nos gens si durement et si fierement que il sambloit que il les deussent touz occire et decouper. Mais nos gens ne se murent de sus le rivage, ainz se combatièrent si viguerusement que il sambloit que il n'eussent onques souffert ne prisons ne travaux ne angoisses de la mer, par la vertu de Jhesucrist et de la sainte vraie crois que li legas tenoit en haut desus son chief encontre les mescreans. Quant li roys vit les autres saillir et descendre en la mer, il vout descendre avec euls. Mais on ne li vouloit laissier et toutevoies descendi il outre leur gré, et entra en la mer jusqu'a la chainture, et nous touz avec lui. Et, puis que le roys fu descendu en la mer, dura la bataille grant piece²⁹.

Plusieurs lettres en latin mentionnent encore cet épisode. La première, datée du même jour et adressée par Robert d'Artois, un des frères du roi, à sa mère, Blanche de Castille, rapporte simplement que les combattants de l'armée chrétienne, ne pouvant toucher directement la « terre sèche », sautèrent dans l'eau, après avoir laissé les étendards sur leur navire, pour rejoindre, en armes, le rivage³⁰. La lettre envoyée par Jean de Beaumont, datée du 25 juin, précise que, parmi les « athlètes de Dieu » qui gagnèrent ainsi la terre ferme, se trouvait le roi³¹. Guy de Sonnac se contente de résumer l'événement sans entrer dans les détails³². La lettre écrite par le chevalier Guy, de la maison du comte de Melun, affirme que les croisés qui plongèrent dans la mer pour atteindre le rivage le firent sur l'ordre exprès du roi³³.

Cet épisode est également rapporté par les chroniqueurs. D'abord par Vincent de Beauvais, dont le *Speculum historiale*, écrit entre 1250 et 1254,

29. Jean SARRASIN, *Lettre à Nicolas Arrode*, Alfred L. FOULET (éd.), Paris, Champion, 1924, pp. 4-5.

30. Lettre publiée en appendice à Jean SARRASIN, *Lettre à Nicolas Arrode*, op. cit., p. 17.

31. *Ibid.*, p. 19.

32. Lettre publiée dans les *Additamenta* de Matthieu PARIS, *Chronica majora*, Henry Richards LUARD (éd.), vol. VI, Londres, Longman & Co, 1882, p. 162 (par sa concision, cette lettre, davantage que d'autres, semble inscrire la prise de Damiette — qui commença un vendredi pour s'achever un dimanche — dans le scénario des trois derniers jours de la semaine sainte).

33. Lettre publiée dans les *Additamenta* de Matthieu Paris, *ibid.*, p. 158. L'authenticité de cette lettre inspire à J. Monfrin des doutes (« Joinville et la prise de Damiette... », art. cit., p. 270) ; mais les « détails romanesques » ne sont pas obligatoirement contraires à la vérité des événements racontés et cela n'empêche donc pas de la prendre en considération.

utilise, comme le remarque Jacques Monfrin, la lettre de Robert d'Artois³⁴. La description de Vincent de Beauvais est reprise par Guillaume de Nangis dans sa *Gesta Ludovici IX*, composée après la mort du roi et traduite en français peu après³⁵. C'est ce dernier texte que l'on trouve dans le premier état des *Grandes Chroniques de France*, ce « romant » (§ 768) que Joinville avoue avoir utilisé pour rédiger la fin de son ouvrage :

Au matin s'armarent et appareillierent ; si entrerent es galées et en autres petiz vessiaus tant comme il porent, et fu li roys Looyz en un petit vessel avec le cardinal qui portoit la sainte croiz nument et apertement. Devant le roy, en un autre petit vessel aloit l'enseigne monseigneur saint Denys le martyr de France et les freres le roy et autres barons avironnez de grant plenté de chevaliers et d'arbalestriers. Si comme il approchierent près de la terre, il firent tantost forment et viguerusement grant assaut à leurs anemis de saietes et de javeloz et les greverent moult. Mès quant il virent que leurs vessiaus ne pooient venir à seche terre, pour la mer qui estoit illuec trop esbandue et poi parfonde, si saillirent li pluseur en la mer bien armez de leurs armes, et vindrent à pié à seche terre. Li Sarrazin et li Turc qui le rivage gardoient, s'efforcierent moult de deffendre que nos genz ne preissent terre et leur lancierent espesement à l'issir de leurs vessiaus saietes, dars et javelos et les ferirent à l'apochier de lances et de glaives forment. Mès nos gens, par la vertu de Dieu se tindrent si forment que il pridrent terre par force et reculerent les Sarrazins, et occidrent grant plenté d'euls et de leurs chevaliers et de leurs chevaux³⁶.

Voici pour finir le récit dit du *Ménestrel de Reims*, que l'on date de 1260 environ :

[...] Li porz estoit malaisiez à penre ; car les naves ne pouoient aprochier la rive de bien une lance ou plus. Quant cil de Damiete se perçurent, si coururent aus armes ; et font sonner un gresle, et sont venu au rivage ; et comencierent à traire saietes aus ars turcois aussi menuement comme plueue chiet dou ciel ; et crestien arresterent un pou. Et quant li rois vit que crestien arrestoient, si fu touz forseneiz d'ire et de mautalant, qu'il en ot. Et joint les piez, et saut en meir touz armeiz, l'escu au col et l'espée ou poing ; et ot de meir jusqu'au ceintuir, et vint au rivage si comme Dieu plot. Et se met entre Sarrezins, et fait tant d'armes que ce fu merveille ; et le regardoit on à merveilles pour son bien faire. Et quant crestien virent le roi ainsi maintenir, si fierent en meir à un tas, et prennent terre, et escrient Monjoie,

34. VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum historiale*, Livre XXXI, chap. XCVII ; *Speculum maior*, t. IV, Douai, 1624, p. 1319. Sur les emprunts à Robert d'Artois, voir J. MONFRIN, « Joinville et la prise de Damiette... », art. cit., p. 271.

35. GUILLAUME DE NANGIS, *Vie de Saint Louis, Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, Paris, 1840, p. 372 pour le texte latin et p. 371 pour la version française.

36. *Les Grandes Chroniques de France*, op. cit., t. X, 1953, pp. 70-71 (sur l'utilisation de cette version par Joinville, voir J. MONFRIN, « Notes à Joinville », *Vie de Saint Louis*, op. cit., p. 437, à propos du § 693). La deuxième version des *Chroniques* a tendance à remanier en l'abrégé la version antérieure, mais en conserve l'essentiel (*Les Grandes Chroniques de France*, op. cit., t. VII, 1932, pp. 142-43).

et se fierent entr'eus, et tant en ocient qu'on ne le puet nombreir ; et adés issoient des naves³⁷.

Comment considérer les différences entre ces textes et évaluer précisément le rôle du roi lors de cet événement, partagé entre, d'un côté, le silence de Robert d'Artois et des chroniques qui s'inscrivent dans sa filiation, et, de l'autre, l'« image d'Épinal » présentée par le *Méneſtreſ* ? Comment juger notamment, dans ce contexte, de l'exactitude du récit de Joinville et apprécier son témoignage ?

Lorsque le roi débarque, Joinville est à terre, à un jet d'arbalète du lieu où se trouve l'enseigne de saint Denis vers laquelle le souverain semble se diriger ; soit, comme le suggère Jacques Monfrin, à environ 300 mètres de distance. Ce qui amène ce dernier, en toute légitimité, à douter que Joinville « ait pu voir de ses yeux la scène qu'il raconte³⁸ ». Celui-ci a pu s'appuyer sur des sources écrites, mais il n'en fait pas état et dissimule l'espace qui le sépare de la scène en changeant discrètement de focalisation pour passer de la position de témoin oculaire (« A nostre main destre... ») à celle de narrateur omniscient (« Quant le roi... »), position analogue à celle qu'occupent l'auteur des *Grandes Chroniques* et le *Méneſtreſ de Reims*. Et alors que Jean Sarrasin s'inscrit explicitement dans son récit (« et nous touz avec lui »), Joinville disparaît du sien. Comme le remarque Michèle Perret, « tout le passage doit être considéré comme un cas typique d'effacement (volontaire ?) des indices de témoignage indirect que nous avons si abondamment relevés par ailleurs dans le récit³⁹. » Effacement révélateur de la modification intervenue dans le personnage du narrateur, qui ne peut plus revendiquer le statut de témoin. Mais il peut néanmoins s'appuyer sur les épisodes où il était explicitement mis en scène pour en étendre la portée à d'autres épisodes, ainsi que le suggère M. Perret : « Il ne semble pas illogique de n'attester que l'une des parties pour garantir la crédibilité de l'ensemble⁴⁰. » Reste qu'un tel procédé met en question la crédibilité de Joinville.

Jacques Monfrin estime toutefois que, dans l'ensemble, Joinville demeure fidèle à son rôle de témoin, qu'il « ne cherche pas à sortir de son horizon » mais voit « tout ce qui est à portée de son regard ». S'il n'oublie pas « de souligner le rôle du roi au centre d'une opération dont les grandes lignes ne l'intéressent guère », c'est bien « sa propre histoire » qu'il raconte⁴¹. L'arrivée du roi ne revêtirait en fin de compte qu'une importance secondaire au sein d'un récit qui s'attache à relater avant tout l'expérience directe de Joinville. Qu'il n'ait pu voir la scène ne met pas en cause son autorité. D'ailleurs, J. Monfrin ne semble pas considérer que Joinville ait cherché à « sortir de son horizon » pour décrire la scène. Car il en va de

37. Natalis de WAILLY (éd.), *Récits d'un Méneſtreſ de Reims*, §§ 374-375, Paris, Renouard, 1876, pp. 193-194.

38. J. MONFRIN, « Joinville et la prise de Damiette... », art. cit., p. 278.

39. M. PERRET, « ... A la fin de sa vie ne fuz je mie », art. cit., p. 20.

40. *Ibid.*, p. 21.

41. J. MONFRIN, « Joinville et la prise de Damiette... », art. cit., p. 280.

la spécificité de son livre, de ce qui le différencie des autres récits du même événement, qui se contentent d'en présenter une vue d'ensemble, celle qu'implique la position surplombante d'un narrateur qui tient le tableau tout entier sous son regard (fictif), mais s'avère incapable d'en percevoir les détails concrets. Quand Joinville raconte que Saint Louis s'élança hors de son bateau après avoir appris que l'enseigne de saint Denis était tombée à terre, il rend compte d'une « réaction de roi de France, qui ne veut à aucun prix être séparé de l'oriflamme⁴² ». Le détail est à la fois singulier et parfaitement approprié au comportement exceptionnel de ce roi sans pareil. Il sonne plus « vrai ». Alors que le même événement décrit par Jean Sarrasin ne manifesterait qu'un « réflexe beaucoup plus banal de chevalier⁴³ ». Comme si le roi se pliait ici à l'image toute faite que l'auteur avait préalablement à l'esprit et dont il ne prenait pas la peine de vérifier la conformité — image banale à laquelle J. Monfrin associe curieusement le récit du *Ménestrel de Reims*. Est-on bien sûr, toutefois, que la scène se soit déroulée comme l'écrit Joinville et qu'elle n'ait pas été inventée ? S'il n'a pu la voir de ses propres yeux, comment être certain que le roi s'est bien jeté à la mer comme il le dit pour aller rejoindre l'enseigne de saint Denis, sans parler des autres détails ? Certes, il n'y a guère de différence entre avoir de l'eau jusqu'aux aisselles ou jusqu'à la ceinture. Joinville ne ferait qu'exagérer un peu ce qu'il a appris par ailleurs ; déformer ou enjoliver, dirait Jacques Le Goff. Mais la présence d'un tel détail n'a-t-elle pas son importance et n'est-elle pas significative ?

Selon la lettre de Jean Sarrasin⁴⁴, si le roi manifeste quelque impatience à vouloir rejoindre ses hommes, il le fit non seulement après le débarquement des occupants de la première barque, celle où flottait « le confanon monseigneur saint Denis », mais également après celui des soldats et des chevaliers qui occupaient les vaisseaux qui venaient à sa suite. Ce sont eux qui, d'ailleurs, se jetèrent à l'eau sans même attendre que le gonfanon se fût trouvé à terre. Robert d'Artois précise, lui aussi, que les chrétiens plongèrent dans l'eau sans s'encombrer de leurs étendards. Jean Sarrasin ne décrit pas non plus le roi l'épée au poing. Joinville, lui, mentionne rapidement l'arrivée de la première barque, celle « ou l'enseigne saint Denis estoit », qu'il fait presque immédiatement suivre du geste du roi, comme si rien ne s'était déroulé entre ces deux événements : en se lançant à la mer au moment où il apprend que l'enseigne est à terre pour se porter en tête du combat, c'est

42. *Ibid.*, p. 279. Dans sa traduction du texte de Joinville, Monfrin semble cependant comprendre différemment cet épisode : « Quand le roi entendit dire que l'enseigne de saint Denis était à terre, il marcha à grands pas sur son bateau, et sans vouloir jamais renoncer à son geste [...] » (§ 162, *op. cit.*, p. 79). Alors que, dans son article, c'est bien l'enseigne que le roi ne veut laisser. Je préfère cette dernière lecture.

43. *Ibid.*

44. Selon Philippe CONTAMINE, « la *Continuation Rothelin*, [...] où est inséré le texte de la longue lettre en français écrite par Jean Sarrasin, [...] offre le meilleur récit de la croisade en question » (« Joinville, acteur de la guerre d'outremer », *Le Prince et son historien. La vie de Saint Louis de Joinville*, études recueillies par Jean Dufournet et Laurence Harf, Paris, Champion, 1997, pp. 33-49, ici p. 34, n. 5).

Saint Louis qui en devient l'initiateur et le principal héros, plutôt que ses frères et les nobles qui, tel Jean de Beaumont, les accompagnent, comme c'est le cas dans les autres lettres. Et si celle de Jean de Beaumont associe le roi aux autres combattants, elle se contente d'énumérer dans un ordre hiérarchique l'ensemble des croisés qui ont débarqué sans chercher à distinguer leurs actions respectives.

Jacques Le Goff a comparé le récit de cette scène par Joinville avec celui du *Méneſtreſ de Reims*, à l'occasion des quelques pages qu'il consacre à ce dernier. Il y a « témoignage vécu chez l'un, transformation chez l'autre d'un renseignement [...] en conte historique⁴⁵ ». Si ce dernier « retient ce qui lui paraît l'essentiel de l'épisode », « Joinville, témoin oculaire, apporte plus de détails et de précisions⁴⁶ ». Jacques Le Goff s'accorde avec Jacques Monfrin pour attribuer aux détails la capacité de fonder la validité de la narration. Mais les détails, les précisions offertes par le texte de Joinville, permettent-ils vraiment de légitimer une position de témoin oculaire dont nous avons vu, par ailleurs, qu'elle ne saurait s'accorder à cette scène ? N'appartiennent-ils pas plutôt aux « effets de réels » produits par l'art de la description ? Aussi peut-on se demander si Joinville ne s'apparenterait pas plutôt, ici, au *Méneſtreſ de Reims*. En mettant en scène un roi qui se bat seul contre les Sarrasins, ce dernier semble prolonger la logique inscrite à l'intérieur du récit de Joinville, alors que, chez celui-ci, le roi, qui en avait le désir, en avait été empêché par ses hommes (sinon par Joinville lui-même...). D'ailleurs, certains détails de leurs narrations sont parfaitement comparables. Alors que le *Méneſtreſ* écrit : « Et joint les piez, et saut en meir touz armeiz, l'escu au col et l'espée ou poing ; et ot de meir jusqu'au ceintuir, et vint au rivage », Joinville dit : « Et sailli en la mer, dont il fu en yaue jusques aus esseles, et ala l'escu au col et le heaume en la teste et le glaive en la main jusques a sa gent, qui estoit sur la rive de la mer » (§ 162). Le récit du roi se jetant à l'eau pour se lancer dans la bataille, tel un chevalier sorti d'un roman de chevalerie ou d'une chanson de geste, ne serait-il pas, chez Joinville également, le résultat d'une « transformation [...] d'un renseignement [...] en conte historique » ?

Cet épisode ouvre en tout cas une brèche dans le dispositif historiographique mis en place par Joinville. M. Perret remarquait à son sujet que « Joinville s'entend à animer des scènes auxquelles il n'a pu personnellement assister. L'arrivée du roi, en particulier — avec ses menus détails — semble croquée sur le vif⁴⁷ ». Cette scène dépeinte avec « vivacité » au point qu'on peut avoir l'impression de se retrouver en face du « vrai Saint Louis » — un « roi guerrier » qui « participe au combat » et « se bat bien⁴⁸ » —, qui nous est donnée à voir sans avoir été vraiment vue mais dont l'effet répond parfaitement à la rhétorique de l'*ekphrasis*, de la *repraes-*

45. J. LE GOFF, *Saint Louis*, op. cit., p. 383.

46. *Ibid.*, p. 384.

47. M. PERRET, « ... A la fin de sa vie ne fuz-je mie », art. cit., p. 20.

48. J. LE GOFF, *Saint Louis*, op. cit., p. 651.

sentatio qui gouverne toute narration historique, cette scène, avec tous ses détails, ne serait-elle pas finalement le produit de son écriture⁴⁹ ? Quelle en serait, alors, la motivation ?

« Mettre son corps en aventure de mort » : Louis IX, saint et martyr

Dans une note de son article sur « Joinville et la prise de Damiette », Jacques Monfrin remarquait que notre auteur « considérait ce geste comme l'un des quatre hauts faits du roi, qu'il a rappelés au début de son livre⁵⁰ ». Mais Monfrin n'en dit pas davantage. Le débarquement du roi témoigne pourtant de manière exemplaire du statut et du rôle que Joinville lui accorde. Il est d'ailleurs le premier trait rapporté à son sujet, dans le cadre même du prologue où Joinville présente son ouvrage. La première partie, affirme-t-il, concerne la manière dont Saint Louis s'est gouverné, « selon Dieu et selon l'Eglise et au profit de son regne » (§ 2 ; cf. § 3). Joinville en précise l'objectif : « Ces autres choses ai je fait escrire aussi a l'onneur du vrai cors saint, pour ce que par ces choses desus dites en pourra veoir tout cler que onques homme lay de nostre temps ne vesqui si saintement de tout son temps, des le commencement de son regne jusques a la fin de sa vie⁵¹ » (§ 4). La *Vie de Saint Louis* viendrait même combler une lacune dans le dossier hagiographique du roi. Joinville estime en effet qu'au terme du procès de canonisation, on aurait dû le mettre « ou nombre des martyrs, pour les grans peignes que il souffri ou pelerinage de la croiz [...] et pour ce meismement que il ensui Nostre Seigneur ou fait de la croiz ; car se Diex morut en la croiz, aussi fist il car croisiez estoit il quant il mourut a Thunes » (§ 5).

Un tel projet ne se limite pas à la première partie du texte de Joinville. La seconde apparaît en effet comme la parfaite illustration de cette *imitatio Christi* accomplie par Saint Louis, et pour laquelle il aurait mérité de recevoir le titre de martyr. D'autant qu'il a failli le devenir. « Je li vi, dit Joinville, quatre foiz mettre son cors en aventure de mort [...] pour espargnier le doumage de son peuple » (§ 6) :

Le premier fait la ou il mist son cors en aventure de mort ce fu a l'ariver que nous feimes devant Damiete, la ou tout son conseil li loa, ainsi comme je l'entendi, que il demourast en sa neif tant que il veist que sa chevalerie feroit, qui aloit a terre. La reson pour quoy en li loa ces choses si estoit tele que se il arivoit avec eulz, et sa gent estoient occis et il avec, la besoigne seroit perdue ; et se il demouroit en sa neif, par son cors peust il recouvrer a reconquerre la terre de Egypte. Et il ne vout nullui croire,

49. Cf. Christopher LUCKEN et Mireille SÉGUY, « L'invention de l'histoire », *Médiévales*, 38, 2000, pp. 5-16.

50. J. MONFRIN, « Joinville et la prise de Damiette... », art. cit., p. 279, n. 33.

51. Je m'accorde ici avec J. Monfrin pour penser que N. de Wailly a raison quand il « considère que *ces autres choses* renvoie aux comportements du roi décrits dans la première partie » (« Notes à Joinville », *Vie de Saint Louis*, op. cit., p. 403).

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

ains sailli en la mer tout armé, l'escu au col, le glaive ou poing, et fu des premiers a terre. (§§ 7-8)

On comprend désormais la raison pour laquelle Joinville a décrit comme il l'a fait l'attitude de Saint Louis lorsqu'il reviendra sur cet épisode, alors même que, comme il l'avoue explicitement ici, il n'a pas assisté à la scène mais l'a seulement entendu rapporter. Il s'agit de mettre en évidence le geste de Saint Louis qui se jette contre l'ennemi au péril de sa vie : non pas héroïsme aveugle ou vain comme celui d'un Gautier d'Autrèches (§§ 174-176)⁵², mais esprit de sacrifice d'un roi qui, refusant de rester en retrait, de se maintenir en sécurité comme on le lui recommande, décide de rejoindre l'enseigne de saint Denis — de saint Denis martyr, précise Vincent de Beauvais — pour se placer à la tête de ses hommes descendus à terre. Si la décision du roi est ici prise à la suite d'un conseil qui en ralentit l'action, le récit ultérieur en souligne la vigueur : l'action du roi témoigne de la force intérieure — celle qui habite le martyr — qui le pousse en avant malgré les raisons qu'on lui oppose. On affirme même que le roi fut parmi les premiers à terre. Et c'est tout juste si on arrive à le retenir de se lancer seul à l'assaut des Sarrasins. Scénario contredit par les autres récits, sauf, bien entendu, par le *Ménéstrel de Reims*. Même celui de Jean Sarrasin en diffère : si le roi se jette à l'eau au mépris des conseils qui lui sont prodigués, il le fait après les premiers combats et sans qu'on le voie se battre. Mais ce scénario est nécessaire pour démontrer que le roi a bien mis « son cors en aventure de mors » à cette occasion et justifier, par conséquent, le statut de martyr que Joinville revendique à son sujet. Pour cela, Joinville a pu s'appuyer sur les *Grandes Chroniques*, où ce sont les occupants de la première barque qui « saillirent [...] en la mer bien armez de leurs armes », ainsi que sur la lettre de Jean Sarrasin, qu'il aurait adaptée à la perspective annoncée dans son prologue⁵³. Mais Joinville répondait surtout à la logique qui sous-tend sa narration.

Les trois autres moments où le roi s'est exposé à la mort répondent au même objectif que le premier. Ils se déroulent d'ailleurs selon un processus parfaitement analogue. À chaque fois, le roi s'oppose à son *conseil* pour défier la mort en prenant, seul, une décision qui unit son destin à celui de son *peuple* dont il épargne ainsi le malheur (peuple constitué, dans le premier épisode, par « sa gent » menacée de mort). Tout d'abord, alors que « son conseil li loa » (§ 9) de quitter Mansûra en bateau pour rejoindre Damiette, puisqu'il était gravement malade, « il ne vout onques nullui

52. Cette scène mériterait également qu'on prolonge la comparaison qu'établit Monfrin entre Joinville et la *Continuation Rothelin* (cf. « Joinville et la prise de Damiette... », art. cit., pp. 280-285). Tout à fait étranger à cette dernière, le caractère ridicule de la chute de Gautier d'Autrèches telle que Joinville la raconte, chute qui entraîna sa mort, s'explique par la condamnation de son geste par le roi (§ 176), qui fait écho au commandement adressé à Joinville lui-même de ne pas sortir du camp pour aller affronter les Sarrasins (§ 172).

53. Cependant, comme le note P. Contamine à propos de la *Continuation Rothelin* où se trouve cette lettre, « il n'est pas sûr que Joinville ait connu cette œuvre ou s'en soit servi » (« Joinville, acteur de la guerre d'outremer », art. cit., p. 34, n. 5).

croire, ainçois dist que son peuple ne lairoit il ja » (§ 10). Cette décision l'amenait à partager le sort de ses hommes prisonniers des Sarrasins mais lui permit de négocier leur libération (§§ 339-389 et 404). Ensuite, « contre son conseil » réuni à Acre, Saint Louis décide de rester en Terre sainte : « Son cors mist il en aventure pour le peuple de la terre garantir, qui eust esté perdu des lors se il ne se feust lors remez » (§ 12). C'était ce que Joinville avait été le seul à soutenir, s'il faut l'en croire (§§ 426-427), s'autorisant d'une « parole » que lui avait confiée avant le départ « monseigneur de Bollainmont » (§ 421) : si le roi s'en retourne, il abandonne les prisonniers et le « peuple menu Nostre Seigneur » aux Sarrasins et à la mort⁵⁴. Enfin, lors de son retour en France, Saint Louis refuse de quitter son bateau qui venait de heurter un écueil, alors que « touz li loerent » (§ 14), préférant tenter la traversée avec ses occupants plutôt que de les abandonner sur l'île de Chypre : « Se Dieu plait, je ne mettrai ja tant de gent comme il a ceans en peril de mort, ainçois demourrai ceans pour mon *peuple* sauver » (§ 15). Argument qui revient à l'occasion du récit plus détaillé consacré à cet événement : « J'aime miex mon cors et ma femme et mes enfans mettre en adventure en la main Dieu que je feisse tel doumage a ci grant *peuple* comme il a ceans » (§ 628).

Ces quatre épisodes, résumés au cœur du prologue, soulignent les principales articulations du livre de Joinville et permettent d'en dégager la structure, notamment celle de la partie centrale consacrée à la croisade. Loin d'être un ajout, cette partie du prologue apparaît comme un texte programmatique qui commande l'écriture de la *Vie de Saint Louis* et qui en oriente

54. Épisode qui, lui aussi, fait problème. En effet, comme le remarque Henri-François DELABORDE, « des textes dont il est impossible de contester l'autorité, tels que la lettre officielle adressée par le roi à ses sujets, en août 1250, et la lettre de Jean Sarrasin [il s'agit d'une autre lettre que celle citée ci-dessus], mentionnent en termes exprès que la résolution de ne pas quitter la Palestine fut conseillée par presque tous les membres de l'assemblée, à l'exception d'un petit nombre. Une semblable contradiction serait de nature à porter une grave atteinte à la réputation de véracité de Joinville et à faire croire qu'il a voulu grandir son rôle aux dépens de la vérité » (« Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250 », *Romania*, 23, 1894, p. 149). C'est pourquoi Delaborde avait supposé l'existence de deux conseils distincts, l'un qui correspondrait à celui décrit par Joinville, l'autre conforme à ce que nous savons par ailleurs. Joinville aurait confondu les deux et retenu uniquement le rôle qu'il avait joué dans un premier temps : « Confusion toute naturelle, et qui, portant uniquement sur la succession des événements, n'autorise en aucune façon à douter de l'exactitude des détails rapportés par Joinville avec la précision la plus minutieuse » (*ibid.*, p. 152). Alfred FOULET considère cependant que « Delaborde, tout en voulant défendre la véracité de Joinville, porte de sensibles atteintes à l'autorité de son témoignage » (« Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250 », *Modern Language Notes*, 49, 1934, p. 465). Aussi propose-t-il une autre solution pour résoudre la contradiction soulevée : Joinville ne mentionnerait que le conseil restreint du royaume de France, alors que la lettre royale et celle de Jean Sarrasin tiendraient compte de l'ensemble des personnages qui font partie de l'entourage du roi, y compris les nobles et les chevaliers qui résident en Terre sainte. Aussi, conclut Foulet, « nous ne croyons pas que sa mémoire lui ait joué de mauvais tours, qu'il mélange les faits, ou qu'il ait rien omis d'essentiel. [...] À notre avis, le récit de Joinville est en tous points conforme à la vérité historique et n'a nullement besoin d'être corrigé et mis au point à l'aide d'autres documents. Il faut en reconnaître l'autorité aussi bien que la véracité » (*ibid.*, pp. 467-68). Je reviendrai succinctement sur ce point.

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

la lecture. Le débarquement du roi représente ainsi de manière emblématique le premier temps de la croisade, qui se situe entre la décision de prendre la croix et l'arrivée à Damiette du comte de Poitiers (§§ 106-182). Refuser de revenir à Damiette en bateau allait entraîner l'emprisonnement du roi et constituer l'axe autour duquel tourne la période comprise entre le départ pour « Babiloine » et la libération des prisonniers (§§ 183-402). La décision prise au conseil d'Acre commande le séjour en Terre sainte qui s'ensuit (§§ 403-617). Enfin, le refus d'abandonner le navire à la suite de l'accident survenu illustre le retour en France, tout en répondant, selon une structure en boucle, à l'instant capital où Saint Louis pose le pied en Égypte (§§ 618-654).

À travers cette série de moments privilégiés qui rythment le déroulement de la croisade, Saint Louis, martyr potentiel, est identifié par Joinville au Christ, mort sur la croix pour sauver les hommes. L'analogie, introduite lors du prologue, est explicitement mise en rapport avec ces quatre moments au seuil de la première partie : « Ce saint home ama Dieu de tout son cuer, et ensuivi ses œuvres ; et y apparut en ce que aussi comme Dieu morut pour l'amour que il avoit en son peuple mist il son cors en aventure par pluseurs foiz pour l'amour que il avoit a son peuple » (§ 20). Une telle analogie est parfaitement illustrée par la décision de Saint Louis de rester auprès de ses gens plutôt que d'embarquer pour Damiette. À l'instar du Christ qui se fit chair, mourut et descendit aux Enfers afin de libérer les hommes de l'Ennemi, c'est en les accompagnant en prison plutôt qu'en organisant une nouvelle expédition que Saint Louis œuvre à leur libération. Alors que Joinville et ses compagnons étaient menacés de périr sous les épées ennemies s'ils n'acceptaient de renier Dieu, un vieux Sarrasin vint leur demander s'ils croyaient « en un Dieu qui avoit esté pris pour nous, navré et mort pour nous, et au tiers jour resuscité ». Ayant reçu une réponse positive, le vieux sage leur adressa des paroles qui les rappellent à leur foi et à leur vocation : « Car encore, dit il, n'estes vous pas mort pour li ainsi comme il fu mort pour vous ; et se il ot pooir de li resusciter, soiés certain que il vous delivrera quant li plera » (§ 337). C'est alors que les croisés apprirent que « le roy avoit pourchacié nostre delivrance » (§ 338). Cet épisode se retrouve d'ailleurs en des termes presque identiques dans le *Credo* de Joinville, où il est le seul événement de la croisade à être mentionné, et il l'est à propos de la résurrection du Christ, juste après la descente aux Enfers (p. 41). L'emprisonnement des croisés et leur délivrance par le roi s'inscrivent ainsi dans un scénario christique⁵⁵. Saint Louis continue d'incarner la figure du Christ lorsque, au conseil d'Acre, il décida de rester en Terre sainte jusqu'à ce que tous les prisonniers encore aux mains des Sarrasins fussent libérés (§§ 465-69) — dans l'attente d'une nouvelle résurrection.

55. Cela apparaît de manière particulièrement visible à travers les illustrations du *Credo* qu'offrent le manuscrit latin 11907 de la BNF (Paris) et le bréviaire conservé dans la Bibliothèque publique de l'ex-Léningrad (cf. L. J. FRIEDMAN (éd.), *Text and Iconography...*, *op. cit.*, planches I et XVII).

Saint Louis aurait donc mérité d'être reçu dans la Jérusalem céleste au « nombre des martyrs », à l'instar du seigneur de Brancion, mort au « service » de Dieu (§ 278), de Jacques de Castel, évêque de Soissons, qui, dans sa hâte de rejoindre Dieu, se lança seul contre les Turcs (§ 393), et du comte Gautier, criant aux occupants de Jaffa ne pas se rendre alors qu'on allait le pendre (§ 538). Le roi n'avait-il pas refusé la proposition des Sarrasins d'aller à Jérusalem en pèlerinage sans avoir délivré « la cité des ennemis Dieu », sans mettre, par conséquent, sa vie en jeu (§ 557) ? Saint Louis, cependant, n'avait pas trouvé la mort. Mais s'agissait-il de mourir véritablement ? Ayant la responsabilité de tout un peuple, le roi ne saurait en effet se lancer seul contre l'ennemi au risque de périr en l'abandonnant, comme il menaça de le faire lors du débarquement à Damiette ou comme le fit Jacques de Castel, sans parler de Gautier d'Autrèches. En mettant « son cors en aventure de mort », Saint Louis avait traversé l'expérience de la mort. L'enjeu de la croisade prenait désormais un autre sens, à la fois plus intérieur et orienté dans une autre direction. Le martyre du roi, comme celui du Christ, devait lui permettre d'accéder à la tête d'un royaume.

Saint Louis : du roi crucifié au Christ-roi

Joinville commence la seconde partie de son livre avec la naissance de Saint Louis. Elle eut lieu le jour de la Saint-Marc (le 25 avril 1214). Ce jour-là, note Joinville, on porte en procession les « Croix noires », ce qu'il interprète comme une prophétie des nombreux morts qu'occasionneront les deux croisades entreprises par le roi : à la suite de quoi, « maint grant deul en furent en cest monde et maintes grans joies en sont en paradis de ceulz qui en ces douz pelerinage moururent vrais croisiez » (§ 69). La croisade est placée sous le signe du trépas en ce monde et de la résurrection dans l'autre. Au moment où, retrouvant la parole après une grave maladie, alors que certains l'avaient cru perdu, Saint Louis décida de se croiser une première fois, sa mère « mena aussi grand deul comme se elle le veist mort » (§ 107). Avant que le roi ne périsse lors de sa seconde croisade, il était en quelque sorte déjà mort lors de la première croisade. Mort en puissance et, en tout cas, de manière symbolique ; mort au « monde ». Or, le retour en France eut lieu la veille de la Saint-Marc (1254). « Le jour de la saint Marc me dit le roy que a celi jour il avoit esté né ; et je li diz que encore pooit il bien dire que il estoit renez ceste journée, et que assez estoit rené, quant il de celle perilleuse terre eschapoit » (§ 617). Si la croisade de Saint Louis s'identifie à la Passion du Christ, son retour s'apparente à la Résurrection. Mais au lieu de ressusciter au sein de la Jérusalem céleste, s'il était tombé sous les coups des Sarrasins comme cela lui était de toute façon promis, c'est en se dirigeant vers la France que renaît tout d'abord Saint Louis.

La croisade avait été un échec. Joinville l'avait annoncé dès la prise de Damiette. « Et pro nichilo habuerunt terram desiderabilem », dit-il, citant le verset 24 du psaume 105 de la *Vulgate* (§ 166). Cette terre promise, cette

terre désirable gagnée en vain, c'est tout d'abord Damiette, dont les occupants se comporteront comme dans quelque Babylone (§§ 170-171). Mais c'est également la Terre sainte tout entière, dont la tentative de conquête s'avère finalement sans objet. C'est inutilement que Gautier d'Autrèches s'élanche sur son cheval pour combattre les Sarrasins (§§ 174-176), et que le roi, suivant le conseil de son frère, se dirige vers « Babiloine ». C'est en pure perte que les engins lancent leurs projectiles contre l'ennemi (§ 193), que le roi et les barons s'efforcent de construire une chaussée qui leur permette de traverser un des bras du Nil (§§ 194-195 et 214), que le comte d'Artois et les templiers, enfin, rivalisent de prouesse pour se porter en tête des croisés chassant les Turcs à travers la ville de Mansûra (§§ 218-220), quand bien même il est dit que le premier se retrouve au paradis (§ 244). Car, à l'instar des « filz Israel », les croisés ont oublié Dieu (§ 166). L'échec de cette croisade, Joinville le répète constamment, est dû à leurs péchés, qui ont provoqué le courroux de Dieu (§§ 297-298, 405, 446-448, 598 et 613). Comme le peuple de Moïse, les chrétiens furent abandonnés dans le désert, livrés à leurs ennemis et dispersés à travers la terre : il faudrait citer ici le psaume 105 tout entier, qui retrace certains des principaux épisodes de l'histoire d'Israël, pour mesurer l'importance que lui accorde le texte de Joinville.

Mais l'expérience « égyptienne » n'était que le premier moment de la croisade, celui de la mort et de l'échec. Désormais, Joinville va en modifier l'orientation. En effet, de même que le Christ avait opposé la Cité de Dieu à la Terre promise poursuivie par Moïse, la France se substitue à la ville même de Jérusalem. Elle devient le seul paradis auquel doivent aspirer les croisés. On comprend alors qu'à l'occasion de son retour Saint Louis eût mis pour la dernière fois « son cors en aventure de mort ». Le martyr auquel il s'était offert trouve sa véritable signification et son accomplissement quand, demeuré aux côtés de son peuple pécheur livré aux persécutions sur cette « périlleuse terre » d'Égypte, le roi l'en sort pour le mener à travers les ultimes périls de la mer (§§ 618-654), avec l'aide de Dieu, jusqu'au royaume de France.

La figure christique incarnée par Saint Louis prend dès lors une autre dimension : il n'est plus seulement le Christ en croix, mais aussi le Christ-roi. C'est pourquoi Joinville insistait, lors des quatre épisodes au cours desquels le roi avait risqué la mort, sur le fait qu'il avait agi ainsi non pour gagner seul le paradis, mais pour sauver son peuple. Au travers de ces expériences comme à travers l'ensemble de la croisade, Saint Louis accède à la fonction royale. On comprend dès lors l'importance des nombreuses remarques de Joinville touchant à cette question, depuis le moment où Saint Louis provoque la déchéance des habitants de Damiette en défaisant « les bones coutumes anciennes » (§ 169), jusqu'à son séjour après le conseil d'Acre, pendant lequel il semble faire l'apprentissage du métier de roi. La digression relative au roi des Tartares, avec l'exemple que l'on rencontre également dans le *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré (achevé en 1262-1263), occupe à cet égard une position clé (§§ 471-489 et 486-497) : Gengis Khan, « prince crestien » selon Joinville (§ 487), dont

les « établissements » permirent à son peuple de vivre en paix (§ 478), apparaît en effet comme le modèle auquel Saint Louis s'efforçait de ressembler. C'est en France que celui-ci remplira désormais pleinement sa fonction, après un séjour en Terre sainte où a eu lieu une véritable conversion — ce que les historiens ont remarqué depuis longtemps ; mais ce n'est là rien d'autre que ce que disait Joinville.

À peine débarqué à Hyères, Saint Louis s'empessa de faire venir un « cordelier qui avoit non frere Hugue » et dont il avait entendu parler (§ 657). Selon Jacques Le Goff, « cette rencontre avec Hugues de Digne [...] semble avoir eu une grande importance dans la vie du saint roi⁵⁶ ». Elle joue en tout cas un rôle stratégique dans la *Vie de Saint Louis* ; elle était déjà évoquée dans sa première partie en des termes similaires (§ 55). Voici, selon Joinville, ce que le franciscain dit au roi :

Au roy enseigna en son sermon comment il se devoit maintenir au gré de son peuple. Et en la fin de son sermon dit ainsi que il avoit leue la Bible et les livres qui vont encoste la Bible, ne onques n'avoit veu, ne ou livre des creans ne ou livre des mescreans, que nul royaume ne nulle seigneurie feust onques perdue ne changee de seigneurie en autre ne de roy en autre fors que par default de droit. « Or se gart, fist il, le roy, puis que il en va en France, que il face tel droiture a son peuple que en retiengne l'amour de Dieu en tel maniere que Dieu ne li toille le royaume de France a sa vie ». (§ 659)

La fonction royale telle que la résume Hugues de Digne, dont on sait qu'il avait adhéré aux idées millénaristes de Joachim de Flore, se fonde sur le *droit*, c'est-à-dire la justice. Fondement nécessaire si le futur Saint Louis veut être aimé de son peuple et maintenir son royaume en paix, voire le conserver ; et indispensable pour que le royaume de France devienne, en lieu et place de la ville de Jérusalem que Dieu n'avait pas accordée aux croisés, et alors que la ville d'Acre allait être vidée de ses habitants (§ 613), l'image sur terre de la cité céleste que le roi était allé chercher en Terre sainte et qu'appelaient de leurs vœux les prophéties apocalyptiques qui fleurissaient alors. « Le roy n'oublia pas cest enseignement, ainçois gouverna sa terre bien et loialment et selonc Dieu, si comme vous orrez ci après » (§ 57). Joinville souligne en effet, à la suite de ce passage comme à la fin de son livre, les réalisations de Saint Louis après son retour en France : l'exercice de la justice « au boiz de Vinciennes » (§ 59), la paix avec les Anglais (§§ 65 et 678-680) et, surtout, le « general établissement » qu'il édicta et qui est cité en entier (§§ 693-714) ; « par cest établissement amenda moult le royaume », affirme-t-il (§ 714).

Si c'est à Hugues de Digne que Saint Louis doit le programme politique qu'il tenta d'appliquer dans la seconde moitié de son règne, c'est à Joinville qu'on doit d'en mesurer toute l'importance. Ce dernier n'est pas loin de s'en faire le porte-parole alors qu'il retrace l'histoire d'un roi destiné, semblait-il, à réaliser l'avènement du Royaume de Dieu sur terre. Ce roi

56. J. LE GOFF, *Saint Louis*, op. cit., p. 213.

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

dont la *Vie* s'apparente à celle du Christ telle qu'elle se dégage du *Credo*, dont les stations suivent les grandes étapes de sa biographie, passant, après la création de la terre et la chute des anges, par la naissance, la Passion, la crucifixion et la mise au tombeau, la descente aux enfers et la résurrection, pour finir avec le Jugement dernier. Après l'«é chec» de son entreprise terrestre, l'histoire du Christ s'achève sur ce moment fondateur du Royaume des Cieux où seront réunis les hommes à la fin des temps. Joinville mentionne à cette occasion le jugement de Salomon qui en fut la « prophécie » :

Noble chose et honorable et porfitable a en droit jugement, car Salemons dist que « joutise et droit jugement plait plus a Nostre Seignor que offrande » ne autre dons. Et pour ce vous en touchera un petit, pour enseigner ceus a cui joustice appartient. Et disons que l'espee qui tranche de .II. pars senefie la droite joustice. Ce que l'espee tranche aussi bien devers celui qui la tient com devers les autres nous donne antendre que nous devons faire droite joustice aussi bien de nous comme d'autrui, et ausi de nos amis com de nos anemis. Et sachiez, li princes qui enci lou feroit seroit amés et dotez dou pueple ausi com la Bible dist que Salemons fu loez et doutés dou pueple dou droit jugement qu'il ot fait a deus femes⁵⁷. (p. 44)

Le *Credo* s'achève sur le combat de Jacob avec l'Ange de Dieu. Jacob est ici la figure exemplaire du combattant ou du lutteur. Ce qui signifie, commente Joinville, que « tuit preudome se doivent combatre contre l'enemi et contre les malvais deliz de la char ; car par chevalerie covient conquerre lou regne des ciex, dont Job dist que la vie dou preudome est chevalerie sor terre » (p. 50). La vie de Saint Louis a été cette « chevalerie » : un combat où l'épée tirée à Damiette contre les Sarrasins avait fini par devenir celle de Salomon. La *Vie de Saint Louis* en est l'Évangile : celui d'un roi de la fin des temps.

On comprend dès lors pourquoi Joinville a refusé de partir lorsque Saint Louis s'est engagé, en 1267, dans une seconde croisade. Il s'en prend à tous ceux « qui li loerent l'alee » et qui, selon lui, commirent ainsi un péché mortel. Comme il l'avait fait par quatre fois, le roi aurait dû ignorer ce conseil. Car, « ou point que il estoit en France, tout le royaume estoit en bone pez en li meismes et a touz ses voisins, ne onques puis que il en parti l'estat du royaume ne fist que empirer » (§ 736). Joinville reproche plus précisément aux représentants des rois de France et de Navarre (le comte de Champagne qui était son seigneur) d'avoir appauvri ses gens (§ 735). L'argument qu'il oppose à ceux-là mêmes qui lui demandent de

57. Sur Salomon comme modèle royal et les comparaisons de Saint Louis avec lui, voir J. LE GOFF, *Saint Louis*, op. cit., pp. 389 et 392-396. Notons que Joinville semble modifier la citation des *Proverbes* XXI, 3, traduisant « misericordiam » par « joutise » (cf. Grégoire LOZINSKI, « Recherches sur les sources du *Credo* de Joinville », *Neuphilologische Mitteilungen*, XXXI, 1930, pp. 170-231, voir p. 189). Ce qui concorde parfaitement avec son projet. Selon L. J. FRIEDMAN (*Text and Iconography...*, op. cit., p. 75), il existe toutefois une variante biblique conforme au texte de Joinville. Mais c'est elle qu'il choisit.

les accompagner en Terre sainte rejoint très exactement la raison pour laquelle, selon Joinville, Saint Louis avait mis sa vie en péril :

Et leur disoie ainsi que se je en vouloie ouvrer au gré Dieu, que je demourroï ci pour *mon peuple* aidier et deffendre ; car se je metoie mon cor en l'aventure du pelerinage de la croiz, la ou je verroie tout cler que ce seroit au mal et au doumage de ma gent, j'en courrouceroy Dieu, qui mist son cors pour *son peuple* sauver. (§ 735)

Cela vaut, bien sûr, pour Joinville ; mais cela s'adresse plus encore au roi lui-même, qu'il voit, « pro nichilo », abandonner son peuple sur cette « terram desiderabilem » qu'était devenue la France. Ce n'est plus en mettant son corps « en aventure » (de mort) que Saint Louis peut aider son peuple et ressembler au Christ qui mourut sur la croix, mais en restant auprès de lui, comme il l'avait fait en refusant les mauvais conseils qui l'avaient exposé à la mort.

Ceci nous éclaire sur les raisons pour lesquelles Joinville ne raconte pas l'expédition tunisienne : il n'y a pas participé et se défend d'inscrire dans son livre quelque chose dont il ne serait « certain » (§ 738). Pourtant, il ne se prive pas d'utiliser les *Grandes Chroniques* pour rapporter des événements dont il n'a pas été le témoin, bien qu'il marque une distance, comme à la fin de son ouvrage. Il aurait cependant pu en copier certains passages, ce qu'il fait d'ailleurs peu après pour narrer la grande maladie qui frappa le roi à son arrivée à Tunis⁵⁸. Il n'omet pas de raconter la mort du roi à laquelle, il le précise d'entrée, il n'assista pas (§ 4), mais qu'il connaît grâce au témoignage du comte d'Alençon (§§ 756-757). Mort chrétienne — qui eut lieu « en celle hore meismes que le Filz Dieu morut pour le salut du monde en la croiz » (§ 757) — au seuil d'une croisade avortée que condamne Joinville, mais qui trouve sa légitimité dans la première croisade où, par quatre fois, le roi mit « son cors en aventure de mort ». Comme si, malgré la faute qu'était cette nouvelle entreprise, Saint Louis rejoignait la figure de martyr qu'il portait en lui depuis le premier jour où il s'était croisé.

Si Joinville ne dit rien, ou presque, de cette seconde croisade, ce n'est donc pas simplement parce qu'il n'y était pas ; c'est par choix, parce qu'elle ne répond pas à son projet comme elle ne répond pas au destin de Saint Louis, tel qu'il le conçoit et en retrace le parcours dans sa *Vie*. À sa place, si l'on peut dire, il retranscrit le « testament » politique de Saint Louis, les « enseignemens » qu'il laissa à son fils Philippe (§ 739), le futur Philippe le Hardi, père de Philippe le Bel (§§ 740-754), et qui passent ainsi directement de Saint Louis à son arrière-petit-fils. Et, lorsque plus de trente ans après la mort de Saint Louis, Joinville rédige sa *Vie*, ce n'est pas parce qu'il « garde mauvaise conscience » de ne l'avoir pas suivi à Tunis, comme le suppose Jacques Le Goff, ou que, malgré la conviction qu'il avait raison

58. Cf. J. MONFRIN, « Notes à Joinville », *Vie de Saint Louis*, op. cit., p. 439 (à propos des §§ 738-739).

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

de ne pas partir, « il en a du remords »⁵⁹. Au contraire, on peut se demander si Joinville ne cherche pas à accorder la vie du roi à la réponse qu'il lui oppose pour ne pas repartir avec lui. Car tout y est. L'essentiel de la *Vie de Saint Louis* s'y trouve résumé, comme un canevas à partir duquel elle aurait été composée. C'est « pour son peuple sauver » que le roi avait mis son « cor en l'aventure du pelerinage de la croiz » à l'imitation du Christ et que, à quatre reprises, il avait encouru la mort. C'est en France que se trouvait désormais son peuple, c'est là qu'il lui fallait instaurer le royaume de justice et de paix auquel il était enfin parvenu après avoir connu l'emprisonnement infernal d'une terre hostile. Là il devait poursuivre sa mission christique et royale, mettre « son cors », non pas en l'aventure d'une mort inutile (on aura remarqué l'absence de ce terme lors de la réponse de Joinville au roi), mais au service de son peuple, plutôt que de l'abandonner en livrant son royaume au malheur et provoquer ainsi la colère de Dieu. Hugues de Digne ne l'avait-il pas averti de faire « tel droiture a son peuple que en retiegne l'amour de Dieu en tel maniere que Dieu ne li toille le royaume de France a sa vie » ? Ne devait-il pas s'en tenir à l'exemple de Salomon et brandir l'épée de la Justice ? Suivre la voie du clerc plutôt que celle du chevalier ? Ce royaume, il l'avait perdu en même temps que la vie. Il était sorti d'Égypte. Le temps des croisades était révolu. Pourquoi y être retourné ?

Reste cependant la *Vie de Saint Louis*, à l'image de cette chapelle où Joinville vit, « en songe », le roi lui revenir et dans laquelle il décida de l'héberger pour qu'on ne cesse de chanter ses louanges (§§ 766-767). Un roi toujours vivant, toujours présent, qui ne veut plus « partir », radieux comme un Christ en majesté, dont il retrace la vie, après coup, telle qu'il l'a vue et rêvée : conforme à la voie que ses conseils lui avaient tracée⁶⁰. C'est là, dans le livre qu'il lui consacre, que le « vrai » Saint Louis, rendu à lui-même par Joinville, se voit enfin ressuscité.



Alors, « Saint Louis a-t-il existé ? » Saint Louis s'entend non pas simplement de celui qui a vécu, mais de celui que recouvre ce nom. Comment savoir, si Joinville n'est plus ce « mémorialiste » qu'on a fait de lui, si sa *Vie de Saint Louis* s'avère traversée par un projet qui en gouverne la composition ? Pour pouvoir répondre positivement à cette question, Jacques Le Goff avait dû réduire Joinville à son rôle de témoin : œil ouvert sur le passé à travers lequel l'historien pouvait y avoir accès. Ce qui lui permettait de prendre la place de l'écrivain pour rédiger son propre « livre des saintes

59. J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 496.

60. Peut-être comprend-on mieux, de ce point de vue, le rôle que s'attribue Joinville lors du conseil d'Acre : d'une part, celui-ci légitime la position qu'il prendra par la suite ; d'autre part, en soulignant l'importance des conseils qu'il a adressés à Saint Louis (qui valent également pour le futur roi), il apparaît avoir joué un rôle dans sa vie, l'avoir orientée : de sorte qu'il devient ainsi, à double titre, son auteur.

paroles et des bons faiz nostre Saint Looÿs », de prendre la place de Joinville lui-même, préférant toutefois commencer par la biographie pour finir, dans une troisième partie, sur une version moderne de la première partie consacrée par ce dernier à la manière dont Saint Louis « se gouverna tout son tens selonc Dieu et selonc l'Eglise et au profit de son regne ». Dirais-je que « Saint Louis » n'a pas existé ? Qu'il ne sera jamais que le résultat d'une construction littéraire ? La dernière en date, ce *Saint Louis* dont le titre semble l'identifier à son personnage, n'est pas loin, elle aussi, de ressembler à cette chapelle dans laquelle Joinville rêvait de retenir le roi. Serait-ce là la preuve, s'il pouvait y en avoir une, que « Saint Louis » a existé ? À défaut d'une réponse, j'espère avoir au moins montré que Joinville, non pas seulement comme témoin mais en tant qu'écrivain, auteur de la *Vie de Saint Louis*, a, lui, bel et bien existé.

Christopher LUCKEN
Université de Paris VIII